L'ACTU EN BREF

En complément de la parution semestrielle du Petit Callassien, retrouvez chaque mois cette brève chez vos commerçants.

Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs

Meilleurs Vœux pour 2024 !

et vous invitent à la Cérémonie des Vœux qui aura lieu

Mardi 9 janvier 2024 à 18h30 au Centre Beaujour

CALLAS LABELLISÉ « VILLAGE D'AVENIR »

Fin décembre, la commune a été labellisée « Village d'Avenir », un nouveau label mis en place par le gouvernement et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ce label a pour but d'accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Le programme d'aide débutera en janvier 2024.

Villages d'Avenir vise à accompagner tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune : projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, réaménagement de centre bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village... C'est ainsi que la candidature de la commune de Callas, qui a présenté un projet d'aménagement global pour un pôle sport/culture/services à l'entrée sud de son agglomération, a été retenue.

D'une manière générale les municipalités, dont Callas, seront accompagnées pour mener à bien leur projet vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme vers d'autres partenaires financeurs. Villages d'avenir est un label qui valorisera les communes lauréates et facilitera leur reconnaissance de commune dynamique.

Villages d'avenir

OUVERTURE DE LA RUE DU PORTAIL DE BLANCON

L'automne a été marqué par les travaux de réhabilitation de la rue du Portail de Blancon. Au-delà de l'aménagement du secteur, l'objectif était de permettre un accès des véhicules de secours et une collecte plus aisée des ordures ménagères. Pour cela, une voirie de largeur constante a été créée et le stationnement réorganisé. Cette rue ne permettant pas le croisement des véhicules, la signalétique définissant le sens de circulation a été renforcée. Celui-ci s'effectue depuis la placette de la Paix en direction de la RD 154. De plus, la piétonnisation de la rue Saint-Eloi et de la rue Grande interdisant l'accès des véhicules les samedis et durant la période estivale nécessite le sens unique dans ce secteur. Prochainement, du nouveau mobilier urbain, en harmonie avec le reste du village, sera installé et des espaces verts créés.